



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
COMMUNE DE MAUREILHAN

Plan Local d'Urbanisme Modification n°3



Pièce 4 : Liste des emplacements réservés

Plan Local d'Urbanisme
approuvé le 30 juin 2011

Modification n°3 prescrite
par DCM du 07 mars
2023

Modification n°3 soumise à
enquête publique du

Modification n°3
approuvée par DCM du



L'évolution de l'emplacement réservé apparaît dans le tableau comme suivant :

- en rouge barré pour les éléments supprimés de l'emplacement réservé ;
- en vert pour les éléments modifiés de l'emplacement réservé.

Numéro des opérations	Désignation des opérations	Motifs	Surfaces en m ²	Bénéficiaire
1	CD n° 39, section entre la limite Sud de la Commune et l'entrée du village. Élargissement à 16,50 m de plate-forme drainée, chaussée de 7 m, 2 accotements de 2,75 m, 2 fossés de 2 m.		1 550 m ²	Commune
2	CD 162, section entre la limite Nord de la commune et l'entrée du village. Élargissement à XX m 16,50 m de plate-forme drainée, chaussée de 7 m, 2 accotements de 2,75 m, 2 fossés de 2 m.	Modification pour adopter un gabarit de voie réduit et plus adapté à l'entrée du village concernée	4 310 m² 8 385 m ²	Commune
3	a) SUPPRIMER			
	b) Voie communale n°6, section entre CD 162 et limite Est de la commune. Élargissement à 10m de plate-forme drainée, chaussée de 5 m, 2 accotements de 1,50 m.		8 070 m ²	Commune
	c) Création d'un fossé de 1 m avec pente unique, création d'un chemin de 1,50 m jusqu'en limite Est de la commune sur les parcelles B 462, 425, 423, 421.		265 m ²	Commune
4	Voie communale n°10, section entre la voie communale n°6 et la limite Sud de la commune. Élargissement à 10 m de plate-forme drainée, chaussée de 5m, 2 accotements de 1,50 m, 2 fossés de 1m.		2 400 m ²	Commune
5	a) SUPPRIMER			
	b) Chemin de Maureilhan à Cazouls, section entre la limite de la zone UD et le CD 162. Élargissement à 8,00 m, la chaussée et les trottoirs seront à définir par la commune au cours des travaux.		1 250 m ²	Commune
6	Chemin de derrière le château à la voie à créer. Élargissement à 8 m, la chaussée et les trottoirs seront à définir par la commune au cours des travaux.		2 250 m ²	Commune
7	SUPPRIMER			
8	SUPPRIMER			
9	Réservation pour création d'un parking et de cheminement et espaces verts en accompagnement		4 300 m ²	Commune
10	Réservation pour l'extension du cimetière ; Parcelles n°690, 691, 692		8 270 m ²	Commune
11	SUPPRIMER			
12	SUPPRIMER			
13	SUPPRIMER			

14	Réservation des parcelles 1011, 1012 et 1014 au sud de la cave coopérative pour améliorer la fonctionnalité du boulodrome.		584 m ²	Commune
15	Réservation des parcelles 15 et 16, pour améliorer la fonctionnalité de la salle polyvalente.		1 857 m ²	Commune
16	SUPPRIMER			
17	Réservation des parcelles A700, A699 et A698 pour l'extension du cimetière.		3 881 m ²	Commune
18	Réservation pour un giratoire d'entrée de ville.		1 640 m ²	Commune
19	Réservation pour liaison RD39/RD612.		13 027 m ²	Commune
20	Réservation, au titre de l'article L123-2 al b), sur un bâtiment de caractère du centre ancien dans le but de le dédier à une opération comprenant en partie des logements aidés.		1 972 m ²	Commune Département Particulier

